

des négociants ou marchands qui ne traitent pas par eux-mêmes.

Si les termes de l'article 4 de l'arrêté du 27 prairial an X, qui précisent l'étendue du privilège des courtiers, n'excluent nullement à l'égard des commerçants le droit d'employer un mandataire, c'est à la condition que celui-ci agisse à l'instar d'un commis ou préposé traitant réellement les affaires qui lui sont confiées, concluant les achats et les ventes, d'une manière ferme, sans référence au mandant, comme celui-ci aurait traité lui-même.

Ainsi faut-il l'entendre des services d'un commis-voyageur ou sédentaire, attaché à une maison déterminée avec laquelle il s'identifie, mais non d'agents faisant du mandat commercial leur profession publique et habituelle, et mettant au service de tout le commerce des sucres, par exemple, leurs démarches et leur entremise.

Il n'y a pas à distinguer du cas où les deux parties, vendeur et acheteur, se trouveraient sur la même place de commerce, celui où l'une d'elles seulement y aurait son établissement, et où une partie seulement des actes d'entremise aurait eu lieu sur la place desservie par les courtiers à titre d'office.

Vainement l'inculpé de courtage clandestin se prévaudrait-il de ce qu'il a fait à la fois des actes du ministère du courtier et de ceux qui sont interdits à celui-ci, tels que des opérations de commerce pour son propre compte, des recettes ou paiements pour le compte de ses commettants, ou se serait rendu garant des marchés passés par son entremise; ces actes accroissant pour le commerce le danger du courtage non autorisé, ne peuvent aucunement en changer la nature et le soustraire à l'application de la loi.

Voici le résultat des élections au tribunal de commerce de Lille :

Président : M. Charles Verley.  
Juges : MM. Em. Delesalle, Crespel Tilloy et Prosper Derode.  
Juges suppléants : MM. Wallaert-Mille, Th. Kiener et Ed. Decoster.

Nous apprenons que les habitants du département du Nord pourront voyager dans les trains de plaisir de Lille en Belgique, moyennant un billet d'aller et retour, lequel tiendra lieu de passeport.

Il est parvenu dimanche à la préfecture l'avis que le conseil d'Etat avait adopté, dans sa séance générale de vendredi, le projet de décret qui ordonne le dessèchement des marais de la Haute-Deule.

C'est un résultat considérable et que nous sommes heureux d'annoncer. On sait que cette grande affaire est depuis plus de dix ans en instance, et qu'il s'agit du dessèchement de plus de 1,200 hectares de terres humides dans notre riche arrondissement de Lille. La salubrité et la fortune publiques ont un égal intérêt à la réalisation de cette belle entreprise. (Echo.)

A la rentrée de l'année judiciaire, l'entrée de l'enceinte publique de la chambre civile s'effectuera par la rue du Palais-de-Justice; la chambre du conseil et l'enceinte réservée aux sièges du tribunal seront du côté du quai de la Basse-Deule. Les travaux pour cette modification dans les dispositions de cette chambre s'exécutent en ce moment, et toutes les audiences se tiennent à cet effet dans la salle de police correctionnelle.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 17 fr. 13 c. pour la 2<sup>e</sup> section de la 3<sup>e</sup> classe dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous avons vu aujourd'hui au musée de Lille, salle des antiquités, un portrait de Brûle-Maison offert à la ville par M. Vanackere.

Brûle-Maison est coiffé d'une toque à plumes, couvert d'un vêtement en soie à crevés; il tient dans ses mains un violon et un gobelet plein de vin; il a la figure d'un hidalgo et porte les moustaches retroussées et terminées en pointes. Ce n'est là, assurément, qu'un Brûle-Maison de fantaisie, tel qu'a pu le rêver l'imagination d'un artiste peu expert sur l'histoire locale. (Echo du Nord.)

Nous apprenons de source presque certaine la création d'un cours de botanique pour l'hiver prochain. M. de Franciosi, auteur des *Lettres sur la Botanique*, dont on a dit grand bien, se disposerait à distribuer, au moyen de leçons orales, ses nombreuses connaissances sur la très-agréable histoire des fleurs. Le succès du livre nous fait entrevoir comme certaine la réussite du cours. Cependant, comme le livre était spécialement destiné aux dames et aux jeunes demoiselles, on en avait écarté le solennel appareil scientifique pour laisser quelque champ à la fantaisie.

Cette fois, ce doit être un cours complet de botanique destiné à tous, et où savants, gens du monde et jeunes élèves, trouveront tout ce qu'ils désirent chacun de leur côté: netteté dans l'ensemble, et agrément semé sur les détails. Ces leçons commenceront dans les premiers jours d'octobre et de novembre, elles auront lieu deux fois par semaine, lundi et samedi, de sept à huit heures et demie du soir. Le développement du cours exigera trois mois pour lesquels la rétribution personnelle sera de quinze francs. Le choix des jours et des heures, la modicité des conditions, le nom du professeur, l'objet de son engagement, tout est de bon augure, tout est à louer. (Echo du Nord.)

La question s'est élevée de savoir si le notaire qui a procédé à l'adjudication des terrains communaux, est tenu, en vertu de la circulaire du ministre de l'intérieur du 6 septembre 1853, de délivrer sans frais une copie du cahier des charges et du procès-verbal relatifs à cette vente, pour que le préfet soit mis à même d'approuver l'opération.

Suivant l'opinion de M. le ministre de la justice, qui a été partagée par son collègue de l'intérieur, cette question doit être résolue négativement. — En effet, la circulaire précitée porte seulement que l'expédition des actes publics qui doivent être soumis à la sanction des préfets, sera dispensée du timbre par application de l'article (n° 1er et 3e alinéa) de la loi du 13 brumaire an VII, et ne règle rien en ce qui concerne les honoraires du notaire qui a fait et délivré la copie. D'un autre côté, le coût des expéditions de tous les actes notariés est fixé par l'article 174 du 16 février 1807, et il est d'ailleurs de principe que tout travail d'un officier public doit être rémunéré, si il n'a pas été déclaré gratuit par la loi.

Les usines à gaz situées à l'intérieur de Paris doivent être supprimées, aux termes du traité intervenu entre les diverses Compagnies et la ville lors de la fusion générale de ces entreprises. Déjà celles de l'avenue Trudaine (Comp. anglaise) et celles de la rue de la Tour (Société Lacarrière) ont été détruites.

La réouverture du Théâtre des Amateurs aura lieu le 15 courant.

La salle a subi une transformation complète et contiendra, dit-on, 800 personnes.

On parle avec éloge des efforts tentés par M. Couvreur pour satisfaire le public et nous ne pouvons que souhaiter la réussite d'une entreprise qui a été conduite avec beaucoup de zèle et de persévérance.

On écrit de Mouveaux :

« Un enfant de 8 à 9 ans, voulant, il y a quelques jours, s'emparer d'un nid d'oiseaux, était monté sur un magnifique peuplier, lorsque arrivé à une hauteur d'environ vingt mètres, il fit un effort surhumain pour atteindre le but de son ascension, manqua le pied et resta suspendu, accroché par le pantalon, à une branche séparée de trois mètres du corps de l'arbre.

« Témoins de cette situation périlleuse, les camarades de l'enfant, ne sachant comment le délivrer, se hâtèrent de demander du secours.

« Pendant que quelques personnes donnaient leur avis sur la manière la plus certaine d'opérer le sauvetage, un jeune homme de vingt ans, appartenant au corps des Sapeurs-Pompiers de Mouveaux, arriva tout-à-coup et s'élança sur l'arbre.

« Avec un sang-froid et un courage qu'on ne saurait trop louer, il eut le bonheur de sauver le malheureux enfant.

« On assure que M. le Maire, témoin de cet acte si digne d'éloge, l'a signalé à l'autorité. »

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 27 juillet au 2 août, 19 garçons, 27 filles.

MARIAGES.

27 juillet. — Entre Jules-Martin Houdart, commis-négociant, et Pauline Desmadryl, lingère.

2 août. — Entre François-Xavier Vanlancker, cordonnier, et Cécile-Joseph-Désirée Dumortier, journalière. — Entre Jean Dergois, tisserand, et Colette Varmeste, couturière. — Entre Louis-François Vanmeenen, tisserand, et Thérèse Maes, tisserand. — Entre Florimond-Joseph Hannart, teinturier et imprimeur sur étoffes, et Silvie-Flavie-Marie Frasez, sans profession.

DÉCÈS.

27 juillet. — Jean-Baptiste-Joseph Beuscart, 21 ans, tisserand, célibataire, hôpital.

Plus 5 garçons et 3 filles, décédés au-dessous de l'âge de 7 ans.

Nous avons annoncé qu'un décret récent vient d'autoriser la chambre de commerce de Marseille à établir un bureau public pour le Conditionnement des soies.

La Patrie vient de publier, à ce sujet, un article que nous reproduisons en entier parce qu'il contient des renseignements que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous souhaitons, dans l'intérêt du commerce de Roubaix, que l'autorisation d'ouvrir enfin notre bureau de conditionnement, soit promptement délivrée, on comprend tous les avantages et la sécurité qu'offrirait alors les transactions.

Du Conditionnement des soies à Marseille.

Un décret que publie le *Moniteur* du 22 juillet vient de doter la ville de Marseille d'un nouvel établissement qui promet d'être fort utile dans ce grand centre d'affaires commerciales: c'est un bureau public pour le conditionnement des soies et des cocons, le tirage des soies et le dévidage des cocons.

Le Levant nous envoie des quantités considérables de produits de ce genre qui viennent s'entreposer à Marseille et qu'il importe de pouvoir soumettre, sur le lieu même d'arrivée, aux essais nécessaires pour garantir la loyauté des transactions. On sait que par sa nature hygrométrique, la soie est tellement avide d'eau qu'un ballot peut en contenir jusqu'à 33 % de son poids, sans que cette humidité soit appréciable à la vue ou au toucher, et sans qu'elle occasionne aucune altération dans le produit. Cette particularité expose les acheteurs à des mécomptes dont ils ont vainement cherché pendant longtemps le moyen de se garantir. Le premier expédient que l'on imagina, commença à s'employer à Turin vers 1750; il consistait à faire subir aux soies une évaporation à l'air libre quand le temps était propice; dans ce cas, on achetait à condition, d'après le poids qu'avait la matière, après avoir été exposée à l'air pendant un certain nombre d'heures. Lorsque le mauvais temps ne permettait pas de recourir à ce moyen de contrôle, la vente se faisait sans condition.

Plus tard, l'évaporation se fit dans des salles chauffées de 17 à 20 degrés Réaumur, suivant la hauteur du baromètre; mais comme ce procédé était encore sujet à de grands inconvénients les recherches continuèrent, et en 1831 le problème fut résolu par M. Léon Talbot. Le système qu'inventa cet ingénieur consistait à réduire à un état de siccité absolue des échantillons pris dans un ballot, à peser ces échantillons, puis à déterminer, par le calcul, le poids du ballot à l'état de siccité, et enfin à établir le poids marchand ou admissible dans le commerce, en ajoutant au poids de la soie, absolument sèche, une quantité numérique égale à la quantité d'humidité que ce produit contient naturellement d'habitude.

Ce système a été généralement adopté; seulement l'appareil qu'avait imaginé M. Talbot, a reçu des perfectionnements qui sont dus à M. Persoz, le savant professeur de teinture au Conservatoire des Arts-et-Métiers. — L'appareil se compose maintenant d'un cylindre vertical, entouré de quatre enveloppes concentriques. On suspend l'échantillon dans l'intérieur du cylindre, au moyen d'une tringle qui passe au travers du couvercle, et dont la tête est accrochée en dehors à l'un des bras du fléau d'une balance. Un calorifère fournit un courant d'air chaud, qui se distribue entre les enveloppes et dans le cylindre intérieur, en portant la température à 108 degrés centigrades, et s'échappe ensuite par un tuyau. La dessiccation s'opère en trente minutes. Lorsqu'elle est achevée, on intercepte le courant d'air, et l'on obtient ainsi un milieu en repos dans lequel on pose exactement l'échantillon.

Indépendamment du conditionnement, le bureau public de Marseille appréciera le rendement des cocons. C'est la première fois que l'on opère officiellement cet essai. Voici comment on procédera: Une certaine quantité de cocons sera pesée, puis dévidée sur un métier muni de bassines à eau chaude. On desséchera la soie, on la pèsera, et, en comparant le poids qu'on obtiendra, avec le poids primitif des échantillons, on trouvera le rendement proportionnel de la balle d'où les cocons. L'essai auront été tirés.

ce roi qui, à peine monté sur le trône, avait déjà fait tant de choses, répandu tant de bienfaits sur son peuple.

Chacun voulait saluer ce prince magnanime qui, poète et philosophe lui-même, accordait honneur et considération dans ses Etats aux hommes de lettres et aux savants; qui rappelait à Halle le célèbre philosophe Wolf, banni par Frédéric-Guillaume; qui relevait de ses ruines l'Académie des sciences et y appelait de partout des professeurs; qui, enfin, avait doté sa capitale de deux journaux, auxquels il ordonnait de discuter avec franchise et sans crainte les affaires intérieures du pays. Tout cela, Frédéric l'avait fait en quelques semaines de royauté; que ne devait-on pas espérer encore! Lui qui aimait la pompe et l'éclat, combien il favoriserait l'industrie et le luxe, que d'argent lui et sa cour répandraient dans le commerce, quelle ardeur de plaisirs, de magnificence, de dissipation, allait s'emparer de tout le pays, grâce à l'exemple de ce jeune roi brillant, et quel profit en tireraient les fabricants, les artisans, les ouvriers!

Mais le peuple qui garnissait la place et les maisons avoisinantes, ne rêvait pas seul un âge d'or: la noblesse et les hauts fonctionnaires réunis dans les salles du palais se livraient aussi à l'espoir, à la joie et à l'orgueil, et voyaient s'ouvrir devant eux un avenir plein de fêtes enivrantes. Celles de Frédéric-Guillaume, si ennuyeuses et si mesquines, allaient faire place aux merveilles des Mille et une Nuits. Qui le savait mieux que Pollnitz, grand-chambellan et grand-maître des cérémonies, revêtu du pouvoir d'organiser toutes ces fêtes selon son bon plaisir? Personne ne s'entendait comme lui à imaginer des plaisirs brillants et somptueux, à jeter

l'argent à pleines mains. Et il voulait enfin voir réaliser son grand idéal et se reproduire dans la personne du jeune roi le portrait d'un gentilhomme tel qu'il l'avait tracé un jour à Frédéric-Guillaume. Il voulait montrer à l'univers que la cour de France ne possédait pas seule le secret des fêtes féériques et du luxe éblouissant, mais qu'on savait aussi, en Prusse, inventer des plaisirs splendides, grandioses, et dissiper des millions avec une noble insouciance.

Le roi lui en avait confié le pouvoir, et Pollnitz était résolu à en user. Il ne rêvait plus qu'aux fêtes qui allaient s'ouvrir à la cour, maintenant que le grand deuil était fini; il imaginait les plans les plus grandioses, les plus fastueux.

C'est en vain qu'il avait espéré voir s'ouvrir ce jour-là une ère de fêtes et de plaisirs; c'est en vain qu'il avait proposé au roi de donner au palais royal, après la cérémonie, un bal brillant où serait invitée la noblesse. Frédéric avait refusé.

Ce jour ne peut ni ne doit être une fête pour moi, avait-il répondu, car il rappelle celui de la mort de mon père, sans laquelle on ne prêterait pas le serment de fidélité à son successeur. Ce sont de tristes souvenirs et de graves devoirs que ceux qu'il m'apporte, et je ne veux point lui donner les apparences de la joie. Épargnez-vous donc les frais de votre riche imagination, monsieur le chambellan, et ne déployez pas dans la salle du trône un luxe féérique. Je ne suis pas un Haroun al Raschid, mais un prince allemand, et les splendeurs de l'Orient ne doivent jamais paraître d'une manière officielle à la cour d'un prince d'Allemagne; elles ne peuvent être tolérées qu'incognito. Puisque la prestation de foi et hommage est une céré-

monie essentiellement officielle, nous célébrerons ce jour avec la plus grande simplicité, et monsieur de Pollnitz n'aura point du tout à s'en occuper.

En effet, le roi avait commandé lui-même, sans intermédiaire, l'arrangement de la salle du trône à l'intendant du palais.

Monsieur le grand-chambellan n'avait donc aucune responsabilité; il pouvait considérer cette salle avec un dédaigneux haussement d'épaules; il pouvait s'avouer avec une joie orgueilleuse que jamais il n'eût souscrit à un arrangement aussi mesquin.

Quelle simplicité! Pas de meubles richement dorés, pas d'objets d'art! Des murailles nues; aux fenêtres, des rideaux de soie sans fraîcheur et rien que cela. Et cette masse noire, sans apparence, comment, est-ce en réalité un trône, le trône d'un roi? Sur un long et étroit marche-pied de trois degrés, recouvert d'un tapis noir, est placé un vieux fauteuil dont la soie noire porte plus d'une trace de vétusté et d'usage, et qui est surmonté, en guise de baldaquin, d'une pièce de drap noir qui a l'air d'un gigantesque corbeau étendant ses ailes. Voilà le trône sur lequel un roi va recevoir les premiers hommages de sa noblesse! Un sourire railleur, un sourire de mépris se jouait encore sur les lèvres de Pollnitz, lorsque la porte s'ouvrit et que le roi entra dans le grand salon, suivi de ses trois frères et des princes de la famille royale.

Pollnitz eut peine à retenir un cri de surprise et d'effroi. Le roi n'avait ni le manteau royal garni d'hermine, ni la couronne, ni les vêtements de soie, richement brodés, qu'il avait cependant l'habitude de porter aux fêtes de la cour; il était mis tout simplement, sans le moindre faste; il était en uniforme de son régiment

de la garde, et rien, dans son costume, pas même l'étoile sur la poitrine, ne le distinguait des autres généraux et officiers supérieurs qui l'entouraient. Néanmoins, comme il était là sur ce misérable trône, aux deux côtés duquel se tenaient les princes et les généraux, tandis que ses trois frères étaient derrière lui; comme il était là, seul, sur le point culminant, personne cependant ne lui ressemblait, personne ne pouvait lui être comparé. Jamais une brillante couronne royale n'a pu donner cette suprême majesté dont rayonnait son visage; un feu sublime, divin, animait ses yeux limpides, dont personne ne pouvait supporter les regards pénétrants, qui faisaient tressaillir. Des pensées fières et hardies se révélaient sur son front extraordinaire, impénétrable, et un charme inexprimable de grâce et de bonté se jouait autour de sa bouche, aussi belle que fine. Quelque modeste que fût son costume, quelque misérable que fût son trône, Frédéric était toujours le roi, non-seulement rayonnant de jeunesse, de beauté et d'aménité, mais encore surpassant tous les autres par l'énergie et la grandeur de son esprit, par l'élévation et la hardiesse de sa volonté! Pour lui, le manteau de pourpre et l'étoile sur la poitrine étaient des choses superflues: Dieu l'avait marqué du signe, bien supérieur, de pensées royales élevées, et l'étoile qui manquait à son habit brillait plus vive et plus céleste dans ses yeux.

Quand son regard enflammé parcourut la salle et passa l'assistance en revue, chacun baissa la tête, saisi d'un frisson involontaire, chacun sentit que l'homme doué de ce regard et de cette physionomie était son roi et son maître, et s'inclina devant lui avec obéissance et humilité.

A peine entendit-on le discours solennel du ministre d'Arnim, à peine fit-on attention à la

Quant au a pour ob d'une soie existe ent les échanti bles pesées Le bure s'établit so où il doit c'est à côté cocons et l'établissement ci-dessus, ront à pro

M. Babir note suivav

« Cette dont deux comète de et sur le ret de MM. Hi vant. Quant a été décou join dernie avec les co supposées » La con et sera au septembre la c vers l'est, ce fondre qu'il de Brest po a 100 degré rihélie, et l au lieu de

— On ap vol commis dra aux pr et Pascal a l'on dit qu lui-même y tro entendu ost arrivé qui tendrai vol très-ha une douzai roux à Bou

Des mal et armés, a ximité des faisant le s dis que les trine du p dévalisaie nait 70,000 de la succu Cher, à son

On imagi ment qui vivement à cherté des texte. Tout rent sans Mehun, pe une cariole cariole un doute du v posa que le pu être em

Réponse de chambre de deux long l'avait dit vvir la bou que messie fier, ardo cœurs, avo ton maître me rende fidélité! lui, non pa d'un trône reconnaît

Le cœur nime, ils p nes gens, roi les éco immobile c son visage satisfaction était là, in vant les ho l'arrogance d'un sage, sans être é

La prest descendit l douceur et il fit un sig les chambi portes don tèrent les d'argent. L gresse: Le s'avancan saluait la f Pour la